

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 510

30 mai 2005

### SOMMAIRE

Artal Luxembourg S.A., Luxembourg .....	24464	H.D.L. S.A., Luxembourg .....	24471
Aster 2 S.A., Luxembourg .....	24464	H.D.L. S.A., Luxembourg .....	24471
Azure, S.à r.l., Luxembourg .....	24463	Hellas Sport International S.A., Luxembourg ....	24468
Bildinx, S.à r.l., Steinsel .....	24472	HMS S.A., Mamer .....	24475
Bio-Gas de l'Our S.C., Holzthum .....	24437	Holdvest S.A., Luxembourg .....	24464
Borderline S.A., Luxembourg .....	24435	IH International S.A., Luxembourg .....	24463
BRE/Berkeley 1, S.à r.l., Luxembourg .....	24442	Ipla Investments S.A., Luxembourg .....	24459
BRE/Berkeley 1, S.à r.l., Luxembourg .....	24464	Jetix Europe Properties (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach .....	24462
BRE/Berkeley 2, S.à r.l., Luxembourg .....	24464	Jones Lang LaSalle Holdings, S.à r.l., Luxembourg	24444
BRE/Berkeley 2, S.à r.l., Luxembourg .....	24478	Jones Lang LaSalle Holdings, S.à r.l., Luxembourg	24447
Burgan International S.A. ....	24464	Lacerta Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	24476
Campofrio International Finance, S.à r.l., Luxem- bourg .....	24466	Lacerta Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	24478
Carmine, S.à r.l., Luxembourg .....	24463	Lecomte Frères, S.à r.l., Luxembourg-Cents ....	24462
Cedamco S.A., Luxembourg .....	24467	Macquarie Airports (Brussels) S.A., Luxembourg.	24464
Chauffage Van Kasteren, S.à r.l., Bertrange ....	24473	Maramco S.A., Luxembourg .....	24471
Chemical Export Trading S.A., Luxembourg .....	24467	Medial European Communications Holding S.A., Luxembourg .....	24470
Clipperton S.A., Luxembourg .....	24471	Melior Sicav, Luxembourg .....	24474
Credit Suisse Absolute Return Fund Management Company S.A., Luxembourg .....	24435	ML' Bureau National et International des Projets S.A., Luxembourg .....	24434
Crumplins S.A., Luxembourg .....	24453	Moca S.A., Strassen .....	24466
Entreprise de Construction Erpelding, S.à r.l., Bettembourg .....	24473	NextPharma Technologies S.A., Luxembourg ...	24465
Ets. Collignon, S.à r.l., Pétange .....	24463	Novit, S.à r.l., Luxembourg .....	24466
Eurogestores, S.à r.l., Luxembourg .....	24461	Olympia Capital Luxembourg S.A., Luxembourg.	24454
Eurogestores, S.à r.l., Luxembourg .....	24461	Padchamama, S.à r.l., Luxembourg .....	24463
Eurogestores, S.à r.l., Luxembourg .....	24461	Perot Systems Luxembourg, S.à r.l., Dommel- dange .....	24480
Europaring 5, S.à r.l., Luxembourg .....	24467	Pixel.Lu, S.à r.l., Strassen .....	24473
Excalibur Consulting, S.à r.l., Luxembourg .....	24462	Reverdy Investments S.A., Luxembourg .....	24442
Excalibur Consulting, S.à r.l., Luxembourg .....	24465	Reverdy Investments S.A., Luxembourg .....	24441
Excalibur Consulting, S.à r.l., Luxembourg .....	24465	Rose, S.à r.l., Luxembourg .....	24463
F.R. Sunrise Holding S.A., Luxembourg .....	24470	S.P.F.E. S.A., Luxembourg .....	24471
Fadel Liberty Three S.C., Luxembourg .....	24457	S.P.I. Holding S.A., Luxembourg .....	24461
Financière d'Etudes et de Constructions (FINECO) S.A., Luxembourg .....	24462	Samarcanda S.A., Luxembourg .....	24468
Financière Lafayette S.A., Luxembourg .....	24470	Sankora, S.à r.l., Luxembourg .....	24461
Financière VLH, S.à r.l., Luxembourg .....	24465	Seasick S.A., Luxembourg .....	24465
Gecofin S.A.H., Luxembourg .....	24468	Sébastien, S.à r.l., Luxembourg .....	24461
Gecofin S.A.H., Luxembourg .....	24470	Second Mirror Holding S.A., Luxembourg .....	24451
Glengarry Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	24460	Sestante S.A., Luxembourg .....	24467

Smets Country, S.à r.l., Bereldange .....	24474	Soleil Holding 1913 S.A., Luxembourg .....	24472
Smets Country, S.à r.l., Bereldange .....	24474	Soleil Holding 1913 S.A., Luxembourg .....	24472
Smets Country, S.à r.l., Bereldange .....	24474	Soleil Holding 1913 S.A., Luxembourg .....	24472
Smets Country, S.à r.l., Bereldange .....	24474	Stone Systems, S.à r.l., Mamer .....	24473
Smets Country, S.à r.l., Bereldange .....	24434	Sualc, S.à r.l., Luxembourg .....	24470
Smets Country, S.à r.l., Bereldange .....	24434	Sudstern S.A., Luxembourg .....	24452
Société Immobilière Limpertsberg S.A., Luxembourg .....	24462	Sun Hellas Holdings S.A., Luxembourg .....	24448
Sofiter S.A., Luxembourg .....	24455	Sun Hellas Holdings S.A., Luxembourg .....	24451
Sofiter S.A., Luxembourg .....	24457	Thiarque Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	24473
Soleil Holding 1913 S.A., Luxembourg .....	24472	Valdition Investissements S.A., Luxembourg .....	24466
		Winterose S.A., Luxembourg .....	24467

**SMETS COUNTRY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bereldange.

R. C. Luxembourg B 52.986.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 février 2005.

*Pour SMETS COUNTRY, S.à r.l.*

J. Reuter

(012608.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**SMETS COUNTRY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bereldange.

R. C. Luxembourg B 52.986.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 février 2005.

*Pour SMETS COUNTRY, S.à r.l.*

J. Reuter

(012609.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**ML' BUREAU NATIONAL ET INTERNATIONAL DES PROJETS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 57.375.

La soussignée atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2004 et après réception de la démission du Commissaire aux Comptes précédent à effet du 31 décembre 2004:

- a été nommée Commissaire aux Comptes la société ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES, S.à r.l., anc. METRAXIS, S.à r.l., RCS Luxembourg Section B N° 88.781, avec siège social 15, boulevard Royal, LU-2449 Luxembourg, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005;

- la nomination susmentionnée remplace avec décharge entière et définitive EUROLUX MANAGEMENT S.A.;

- le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 décembre 2004.

*ML' BUREAU NATIONAL ET INTERNATIONAL DES PROJETS S.A.*

*TVL MANAGEMENT S.A., (anc. J.H. VAN LEUVENHEIM, S.à r.l.)*

*Administrateur-Délégué*

*R.G.F. Turner*

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01381. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(012619.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

24435

**BORDERLINE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 63.389.

La soussignée atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2004 et après réception de la démission du Commissaire aux Comptes précédent à effet du 31 décembre 2004:

- a été nommée Commissaire aux Comptes la société ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES, S.à r.l., anc. METRAXIS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg Section B N° 88.781, avec siège social 15, boulevard Royal, LU-2449 Luxembourg, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005 en remplaçant avec décharge entière et définitive EUROLUX MANAGEMENT S.A.;
- le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 décembre 2004.

BORDERLINE S.A.

J.H. van Leuvenheim

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010954.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**CREDIT SUISSE ABSOLUTE RETURN FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 49.951.

DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the thirtieth of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary-public residing in Niederanven.

There appeared:

1) CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg, 5, rue Jean Monnet,  
here represented by:

Mr Germain Trichies, Director, professionally residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on 28th of December 2004,

2) CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL HOLDING, with registered office in Zürich (Switzerland), Giesshübelstrasse 30,  
here represented by:

Mrs Jacqueline Siebenaller, Vice President, professionally residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on 28th of December 2004.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its said capacity has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation CREDIT SUISSE ABSOLUTE RETURN FUND MANAGEMENT COMPANY, with registered office in Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, incorporated under the name CREDIS COMMODITY FUND MANAGEMENT COMPANY, Aktiengesellschaft, pursuant to a deed by notary Reginald Neuman, with former registered office in Luxembourg, on 13th January 1995, published in the Mémorial C Number 92 of 6th May 1995, last modified pursuant to a notarial deed by the undersigned notary, on 22nd January 2004, published in Mémorial C Number 253 of 3rd March 2004.

The company prenamed sub 2) transfers one (1) share of CREDIT SUISSE ABSOLUTE RETURN FUND MANAGEMENT COMPANY to the prenamed company sub 1), duly represented, this accepting, for the accepted prize, which has been paid, wherever receipt.

After this transfer of shares, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. became the sole owner of CREDIT SUISSE ABSOLUTE RETURN FUND MANAGEMENT COMPANY and declares:

1) that the capital of CREDIT SUISSE ABSOLUTE RETURN FUND MANAGEMENT COMPANY is two hundred fifty thousand Swiss Francs (CHF 250,000.-), divided into five hundred (500) shares, with no par value.

2) that the prenamed company CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., became the sole owner of all the shares of the company.

3) that CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, pronounces hereby the dissolution of the company with immediate effect, puts it into liquidation and designates CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, as liquidator of the company.

4) that the prenamed company sub 1), states to fix at once the second and the third assembly in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915, concerning the commercial companies and to immediately hold them one after the other, and

5) that the company prenamed sub 1), states to have perfect knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of CREDIT SUISSE ABSOLUTE RETURN FUND MANAGEMENT COMPANY and to take over all assets and liabilities.

6) That the report of the liquidator will remain attached to the present deed.

The appearing company sub 1) designates as independent auditor of the liquidation KPMG AUDIT, Luxembourg, with registered office in Luxembourg, with the mission to audit the report of the liquidation.

After having taken knowledge of the report of the independent auditor, the company sub 1) accepts the conclusions of the independent auditor's report, approves the liquidation accounts and gives him full and whole discharge. The report of the independent auditor remains attached to the present deed and will be filed with the registration authorities.

7) The company sub 1) gives full discharge to the directors.

8) The company sub 1), acting in third assembly, pronounces the closing of the liquidation and states that the company CREDIT SUISSE ABSOLUTE RETURN FUND MANAGEMENT COMPANY has definitively ceased existing, and declares that consequently the liquidation is terminated with effect as of today.

That full and whole discharge is given to the liquidator and the auditor of the liquidation.

Based on the aforementioned declarations, the undersigned notary states the liquidation of the company with effect as of today.

That the books and documents of the company shall be deposited during five years in Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

For the publications and deposits to be made, all capacities are conferred to the carrier of a forwarding of present.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendvier, den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., mit Sitz in Luxemburg, 5, rue Jean Monnet,

hier vertreten durch:

Herr Germain Trichies, Direktor, mit professioneller Adresse in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben am 28. Dezember 2004.

2) Die Gesellschaft CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL HOLDING, Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Zürich (Schweiz), Giesshübelstrasse 30,

hier vertreten durch:

Frau Jacqueline Siebenaller, Vice President, mit professioneller Adresse in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben am 28. Dezember 2004.

Welche Vollmachten, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die anwesenden Parteien und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben um mit ihr einregistriert zu werden.

Die vorbenannten Gesellschaften, vertreten wie vorerwähnt, sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft CREDIT SUISSE ABSOLUTE RETURN FUND MANAGEMENT COMPANY, mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, gegründet unter der Firmenbezeichnung CREDIS COMMODITY FUND MANAGEMENT COMPANY, Aktiengesellschaft, gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Reginald Neuman, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 13. Januar 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 92 vom 6. März 1995, deren Satzung und Firmennamen ein letztes Mal abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 22. Januar 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 253, vom 3. März 2004.

Die Gesellschaft sub 2) überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens ihre eine (1) Aktie in der Gesellschaft CREDIT SUISSE ABSOLUTE RETURN FUND MANAGEMENT COMPANY an die Gesellschaft vorbenannt sub 1), vertreten wie vorerwähnt, hier gegenwärtig und dies annehmend, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, worüber Quitting.

Auf Grund der vorangehenden Abtretung ist die Gesellschaft CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., vorbenannt, alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft CREDIT SUISSE ABSOLUTE RETURN FUND MANAGEMENT COMPANY, und erklärt:

1) Dass die Gesellschaft CREDIT SUISSE ABSOLUTE RETURN FUND MANAGEMENT COMPANY, ein Gesellschaftskapital mit einem jetzigen Stand von zweihundert fünfzig tausend Schweizer Franken (CHF 250.000,-) hat, eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien ohne Nennwert

2) Dass die Gesellschaft CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., vorbenannt, alleinige Eigentümerin aller Gesellschaftsaktien geworden ist.

3) Dass die Gesellschaft CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. als einziger Aktionär ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen und erklärt die Gesellschaft CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., mit Sitz in Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, zum Liquidator zu ernennen.

4) Dass der Komparent sub 1) sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und beide sofort hintereinander abhalten wird.

5) Dass die Gesellschaft sub 1) genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft CREDIT SUISSE ABSOLUTE RETURN FUND MANAGEMENT COMPANY besitzt, und die Aktiva sowie die Passiva übernommen hat.

6) Dass der Liquidationsbericht gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Der Komparent sub 1) ernennt zum Wirtschaftsprüfer der Liquidation die Gesellschaft KPMG AUDIT, Luxembourg, mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch den Komparenten sub 1) des Berichtes des Wirtschaftsprüfers, stimmt er den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, genehmigt die Liquidationskonten und erteilt der Gesellschaft KPMG AUDIT, Luxembourg Entlastung für die Ausübung ihres Mandates als Wirtschaftsprüfer der Liquidation der Gesellschaft.

Der Bericht des Wirtschaftsprüfers hinsichtlich der Liquidation der Gesellschaft verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen.

7) Der Komparent sub 1) erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern Entlastung für die Ausübung ihres Amtes für die abgelaufene Geschäftsperiode.

8) Der Komparent sub 1) beschliesst in einer dritten ausserordentlichen Generalversammlung die Auflösung dieser Gesellschaft, welche damit definitiv abgeschlossen ist und dass somit deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet ist.

Dass dem Liquidator und dem Wirtschaftsprüfer der Liquidation volle Entlastung erteilt wird.

Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, aufbewahrt bleiben werden.

Für alle erforderlichen Schritte hinsichtlich der Veröffentlichung und Hinterlegung, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft CREDIT SUISSE ABSOLUTE RETURN FUND MANAGEMENT COMPANY vorgeannt, festgestellt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen des vorerwähnten Komparenten die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen des genannten Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Trichies, J. Siebenaller, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, vol. 146S, fol. 67, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. Januar 2005.

P. Bettingen.

(010746.3/202/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

### **BIO-GAS DE L'OUR, Société Civile.**

Siège social: L-9834 Holzthum, 28, rue Principale.

R. C. Luxembourg E580.

### STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Romain Baustert, cultivateur, demeurant à L-9841 Wahlhausen, 11, Veianerstrooss;
- 2) La COMMUNAUTE D'EXPLOITATION AGRICOLE BETTENDORF & BAUSTERT, avec siège social à L-9841 Wahlhausen, 13, Veianerstrooss,  
constituée par acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 586 du 27 octobre 1997, représenté par ses deux administrateurs:
  - Madame Elvire Dupont, cultivatrice, demeurant à Holzthum;
  - Monsieur Frank Baustert, cultivateur, demeurant à Wahlhausen;
- 3) Monsieur Jean-Paul Birchen, cultivateur, demeurant à L-9461 Nachtmanderscheid, 7, am Duerf;
- 4) Monsieur Jos Birkel, cultivateur, demeurant à L-9377 Hoscheid, 13, Lisseneck;
- 5) Monsieur Carlo Dirkes, cultivateur, demeurant à L-9376 Hoscheid, 37, Haaptstrooss;
- 6) Monsieur Paul Gales, cultivateur, demeurant à L-9376 Hoscheid, 21, Haaptstrooss;
- 7) Monsieur Nicolas Kessler, cultivateur, demeurant à L-9466 Weiler/Putscheid, 5, rue de Hosingen;

- 8) Monsieur Nico Kirsch, cultivateur, demeurant à L-9834 Holzthum, 9A, place de l'Eglise;
- 9) Monsieur Albert Lanners, cultivateur demeurant à L-9461 Nachtmanderscheid, 3, Hauptstrooss
- 10) Monsieur Romain Lanners, cultivateur, demeurant à L-9461 Nachtmanderscheid, 3, Hauptstrooss;
- 11) Madame Marie-Josée Leners, épouse Jean-Paul Martzen, cultivatrice, demeurant à L-9380 Merscheid, 4C, rue de Hoscheid;
- 12) Monsieur Aloyse Mathieu, cultivateur, demeurant à L-9839 Rodershausen, 5, Hauptstrooss;
- 13) La COMMUNAUTE D'EXPLOITATION AGRICOLE BAUSTERT ET NOSBUSCH, en abrégé HOWECO, avec siège social à Holzthum, constituée suivante acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 915 du 17 décembre 1998, ici représentée par ses deux administrateurs:
- Monsieur John Baustert, cultivateur, demeurant à Holzthum;
  - Monsieur Claude Nosbusch, cultivateur, demeurant à Weiler.
- 14) Monsieur Albert Schaul, cultivateur, demeurant à L-9466 Weiler/Putscheid, 4, rue Principale;
- 15) Monsieur Roger Schirtz, cultivateur, demeurant à L-9380 Merscheid, 6, rue de Gralingen;
- 16) Monsieur Paul Serres, cultivateur, demeurant à L-9841 Wahlhausen, 55, am Duerf;
- 17) Monsieur René Thelen, cultivateur, demeurant à L-9831 Consthum, 12, Kemel;
- 18) La COMMUNAUTE D'EXPLOITATION AGRICOLE TRAUSSCH & HEILES, avec siège social à L-9833 Dorscheid, Maison, 18, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, Numéro 334 du 12 juillet 1996, ici représentée par ses deux administrateurs:
- Monsieur Guy Trausch, cultivateur, demeurant à Dorscheid;
  - Monsieur Jean-Pierre Heiles, cultivateur, demeurant à Hosingen.
- 19) Monsieur Marc Vaessen, cultivateur, demeurant à L-9466 Weiler/Putscheid, 4, rue Hohl;
- 20) Monsieur Michel Wahl, cultivateur, demeurant à L-9461 Nachtmanderscheid, Houschterhaaf;
- 21) Monsieur Jean-Marie Walers, cultivateur, demeurant à L-9809 Hosingen, 2, Weescheed;
- et toute personne physique ou morale qui par la suite adhérera aux présents statuts et sera admise dans la société, il est fondé une société civile, aux conditions suivantes:

### Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Objet, Durée, Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile qui prendra la dénomination de BIO-GAS DE L'OUR.

**Art. 2.** Dans le but de l'accroissement des revenus et de l'amélioration des conditions de travail, les personnes précitées se résolvent à ériger et à exploiter ensemble une installation à gaz biologique.

L'objet est l'amélioration des engrais agricoles propres aux exploitations ainsi que la récupération en commun des ressources régénératives destinées à la production d'électricité et de chaleur.

La société est investie des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes, qui sont directement ou indirectement liés à son objet social et qui favorisent ou facilitent l'accomplissement de ce dernier.

Par ailleurs la société est légitimée à toutes les opérations et mesures, lesquelles semblent profitables et utiles à l'accomplissement et à la promotion de l'objet social.

**Art. 3.** La société aura une durée indéterminée, elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant dans les conditions précisées à l'article 18 des présents statuts.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Holtzhum. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

### Titre II - Capital social, Parts d'intérêts

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 10.000.- EUR (dix mille euros) représenté par cent (100) parts d'intérêts de 100.- EUR (cent euros) chacune.

Ces parts d'intérêts sont attribuées comme suit:

1) Monsieur Romain Baustert, préqualifié . . . . .	2,9484 parts
2) La COMMUNAUTÉ D'EXPLOITATION AGRICOLE BETTENDORF & BAUSTERT représenté par Elvire Dupont et Frank Baustert, préqualifiés . . . . .	12,0394 parts
3) Monsieur Jean-Paul Birchen, préqualifié. . . . .	7,8624 parts
4) Monsieur Jos Birkel, préqualifié . . . . .	2,9484 parts
5) Monsieur Carlo Dirkes, préqualifié . . . . .	2,9484 parts
6) Monsieur Paul Gales, préqualifié . . . . .	5,8968 parts
7) Monsieur Nicolas Kessler, préqualifié . . . . .	3,9312 parts
8) Monsieur Nico Kirsch, préqualifié . . . . .	2,9484 parts
9) Monsieur Albert Lanners, préqualifié . . . . .	1,4742 parts
10) Monsieur Romain Lanners, préqualifié. . . . .	1,4742 parts
11) Madame Marie-Josée Leners, préqualifiée . . . . .	9,8280 parts
12) Monsieur Aloyse Mathieu, préqualifié . . . . .	5,8968 parts
13) La société HOWECO, représentée par Messieurs Claude Nosbusch et Johny Baustert, préqualifiés . . . . .	5,1597 parts
14) Monsieur Albert Schaul, préqualifié. . . . .	2,9484 parts

15) Monsieur Roger Schirtz, préqualifié . . . . .	5,8968 parts
16) Monsieur Paul Serres, préqualifié . . . . .	2,9484 parts
17) Monsieur René Thelen, préqualifié . . . . .	2,9484 parts
18) La COMMUNAUTÉ D'EXPLOITATION AGRICOLE TRAUSCH & HEILES, représentée par Messieurs Guy Trausch et J.-P. Heiles, préqualifiés. . . . .	11,0565 parts
19) Monsieur Marc Vaessen, préqualifié . . . . .	2,9484 parts
21) Monsieur Michel Wahl, préqualifié . . . . .	2,9484 parts
22) Monsieur Jean-Marie Walers, préqualifié . . . . .	2,9484 parts
Total . . . . .	100,000 parts

#### Libération

Les parts d'intérêt ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de 10.000,- EUR (dix mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

**Art. 6.** La cession de parts s'opérera, conformément à l'article 1690 du Code Civil, par un acte authentique ou sous seing privé; elle ne sera opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société et acceptée par elle.

**Art. 7.** Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément de trois quarts (3/4) des associés.

Au cas où un associé décide de céder ses parts sociales à un tiers, les autres associés ont un droit de rachat sur les parts sociales au prorata de la participation qu'ils détiennent actuellement dans la société.

**Art. 8.** Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et des engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux proportionnellement à l'importance de leur participation dans la société.

**Art. 10.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à ces copropriétaires indivis.

**Art. 11.** Les droits et obligations attachées à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 12.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite, de liquidation judiciaire lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés ou par un tiers acheteur présenté par la gérance.

#### Titre III - Administration de la société

**Art. 13.** La société est gérée par un comité composé de 5 (cinq) associés-gérants de la société. Ceux-ci sont nommés par les associés décidant à la majorité des voix présentes ou représentées.

L'assemblée générale de la société fixe la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un associé-gérant, il sera pourvu à son remplacement par les associés décidant à la même majorité que pour la nomination des associés-gérants.

Un conseil de surveillance, désigné par l'assemblée générale surveille l'activité du comité.

**Art. 14.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Dans l'hypothèse où plusieurs associés-gérants sont désignés chaque associé-gérant peut engager la société pour tous les actes de la gestion courante.

Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques. Ils sont cependant tenus de se faire autoriser par l'assemblée générale décidant à la majorité des trois quarts pour toute aliénation d'immeuble ou constitution d'hypothèque.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et location, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit; ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs.

Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous accords, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement, le tout sous réserve de ce qui est dit à l'alinéa 2 du présent article.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à de telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 15.** Chacun des associés a un droit illimité d'accès aux documents de la société, et encore de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

#### **Titre IV - Exercice social**

**Art. 16.** L'exercice social commence le (1.01) premier janvier et finit le (31.12) trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le (31.12.2005) trente et un décembre deux mille cinq.

#### **Titre V - Assemblée générale des associés**

**Art. 17.** Les associés se réunissent en assemblée générale au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation, mais au plus tard le 31 juillet.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux assemblées ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'ordre du jour de l'assemblée.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale en assemblée et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 18.** Dans toute assemblée chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 19.** Les associés peuvent apporter toute modification aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

#### **Titre VI - Dissolution, Liquidation**

**Art. 20.** Par dérogation aux articles 1844 et 1865 du Code Civil, la société ne prend pas fin au moment du décès d'un des associés.

La société continuera à exister seulement entre les associés survivants, encore qu'il y ait réunion de toutes les parts sociales entre les mains d'un seul associé.

Les associés survivants disposeront d'un droit de rachat des parts sociales en cas de décès d'un associé.

**Art. 21.** La société est constituée pour une durée illimitée.

A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés faire l'apport dans une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits, obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, respectivement leurs ayants droit, proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

#### **Titre VII - Dispositions générales**

**Art. 22.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

##### *Evaluation des frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de 1.000,- € (mille euros).

##### *Réunion des associés:*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants de la société pour une durée de quatre (4) ans:

1. Monsieur John Baustert, préqualifié;
2. Monsieur Aloyse Mathieu, préqualifié;
3. Monsieur Joseph Birkel, préqualifié;
4. Monsieur Frank Baustert, préqualifié;
5. Monsieur Jean-Paul Birchen, préqualifié;

La société est valablement engagée par la signature conjointe de trois gérants de la société.

Pour tout engagement ne dépassant pas dix mille (10.000) euros, la société peut être engagée par la signature conjointe de Monsieur John Baustert et de Monsieur Aloyse Mathieu.

Sont nommés membres du conseil de surveillance de la société pour une durée de quatre (4) années:

1. Monsieur Paul Gales, préqualifié;
2. Monsieur Roger Schirtz, préqualifié;
3. Monsieur Guy Trausch, préqualifié.

Le siège social de la société est établi à L-9834 Holzthum, 28, rue Principale.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Baustert, E. Dupont, F. Baustert, J.-P. Birchen, J. Birkel, C. Dirkes, P. Gales, N. Kessler, N. Kirsch, A. Lanners, R. Lanners, M.-J. Leners, A. Mathieu, J. Baustert, C. Nosbusch, A. Schaul, R. Schirtz, P. Serres, R. Thelen, G. Trausch, J.-P. Heiles, M. Vaessen, M. Wahl, J.-M. Walers, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> février 2005, vol. 614, fol. 90, case 9. – Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 février 2005.

F. Unsen.

(900590.3/234/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2005.

### **REVERDY INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

H. R. Luxembourg B 40.203.

Im Jahre zweitausendundvier, am neunten Dezember.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der REVERDY INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz zu Luxembourg, die gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 5. Mai 1992, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, vom 24. September 1992, Nummer 425.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert laut notarieller Urkunde vom 16. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 6. Dezember 2001, Nummer 1120.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Roger Greden, directeur de société, wohnhaft in Luxembourg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Fräulein Stéphanie Colombain, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxembourg-Howald.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Fräulein Karin Arroyo, Privatbeamtin, Luxembourg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

#### *Tagesordnung*

Abänderung des Datums der ordentlichen Generalversammlung, welche fortan am ersten Mittwoch des Monats Juni um 17.00 Uhr zusammentritt und entsprechende Abänderung von Artikel 9 der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschaft beschliesst das Datum der jährlichen ordentlichen Generalversammlung abzuändern, welche fortan am ersten Mittwoch des Monats Juni um 17.00 Uhr zusammentritt und zum ersten Mal im Jahre 2005.

#### *Zweiter Beschluss*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 9 der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 9.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Mittwoch des Monats Juni um 17.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort in Luxembourg. Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde.

Aufgenommen und geschlossen zu Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Greden, S. Colombain, K. Arroyo, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2004, vol. 429, fol. 82, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, le 24. Januar 2005.

H. Hellinckx.

(010939.3/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**REVERDY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 40.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010940.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**BRE/BERKELEY 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 104.657.

In the year two thousand and four, on the eighth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/EUROPE S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 78.803,

here represented by Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BRE/BERKELEY 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (the «Company»), having its registered office at L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 November, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the financial year of the Company so as to begin on 1 July of each year to end on 30 June of the following year and change of the Company's first financial year;

2. Subsequent amendment of article 20 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

«**Art. 20.** The Company's year commences on the first of July of each year and ends on the thirtieth of June of the following year.»;

3. Subsequent amendment of article 21 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

«**Art. 21.** Each year on the thirtieth of June, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»;

4. Miscellaneous.

II.- That the entire share capital being represented at the present meeting and the sole partner represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the financial year of the Company so as to begin on 1 July of each year to end on 30 June of the following year.

The sole shareholder further resolves that the first financial year of the Company which began on 24 November 2004 shall end on 30 June 2005.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 20 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

«**Art. 20.** The Company's year commences on the first of July of each year and ends on the thirtieth of June of the following year.»

*Third resolution*

As a consequence of the second resolution, the sole shareholder resolves to amend article 21 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

«**Art. 21.** Each year on the thirtieth of June, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed. This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendvier, den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar, M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

BRE/EUROPE S.à r.l., eine société à responsabilité limitée nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 78.803; vertreten durch Yasmin Gabriel, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 8. Dezember 2004 in Luxemburg.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung «ne varietur» durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben registriert zu werden.

Solche erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter von BRE/BERKELEY 1 S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, noch nicht eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, gegründet am 24. November 2004 gemäß einer Urkunde des unterzeichneten Notars, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations veröffentlicht wurde (die «Gesellschaft»); und hat den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung folgendermaßen lautet:

*Tagesordnung:*

1. Abänderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft, welches nunmehr am 1. Juli eines jeden Jahres beginnt, um am 30. Juni des darauf folgenden Jahres zu enden;

2. Anschließende Abänderung von Artikel 20 der Gesellschaftssatzung, welcher von nun an wie folgt lautet:

«**Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juli eines jeden Jahres und endet am 30. Juni des darauf folgenden Jahres.»

3. Anschließende Abänderung von Artikel 21 der Gesellschaftssatzung, welcher von nun an wie folgt lautet:

«**Art. 21.** Am 30. Juni eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen das Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.»

4. Verschiedenes.

II.- Dass das gesamte Gesellschaftskapital auf gegenwärtiger außerordentlichen Hauptversammlung gültig vertreten ist und der vertretende alleinige Gesellschafter, sich als ordnungsgemäß einberufen erkennend, erklärt, vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass die förmliche Einberufung unterlassen werden konnte.

Hiernach fasst der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, so dass dieses nunmehr am 1. Juli eines jeden Jahres beginnt, um am 30. Juni des darauf folgenden Jahres zu enden. Die Hauptversammlung beschließt weiterhin, dass das laufende Geschäftsjahr der Gesellschaft, welches am 24. November 2004 begonnen hat, am 30. Juni 2005 endet.

*Zweiter Beschluss*

Als Folge des ersten Beschlusses beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 20 der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

«**Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juli eines jeden Jahres und endet am 30. Juni des darauf folgenden Jahres.»

*Dritter Beschluss*

Als Folge des zweiten Beschlusses beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 21 der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

«**Art. 21.** Am 30. Juni eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen das Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.»

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Debatte stehen, wird die Versammlung geschlossen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Y. Gabriel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 95, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur* (unterzeichnet): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. Dezember 2004.

J. Elvinger.

(012582.3/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**JONES LANG LaSalle HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 52,043,000.-.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.862.

In the year two thousand four on the twenty-fourth day of December,  
Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

- 1) JONES LANG LaSalle EUROPE LIMITED, a limited company incorporated and organized under the laws of England and Wales, having its registered office at 22, Hanover Square, W1A 2BN, London, United Kingdom, here represented by Gilles Dusemon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 23, 2004 in London, United Kingdom; and
- 2) JONES LANG LaSalle, S.p.r.l., a limited liability company incorporated and organized under the laws of Belgium, having its registered office at 10, rue Montoyer, B-1000 Brussels, Belgium, here represented by Gilles Dusemon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 22, 2004 in Brussels, Belgium.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- JONES LANG LaSalle EUROPE LIMITED and JONES LANG LaSalle, S.p.r.l. are the sole partners (hereinafter collectively referred to as the Partners) of JONES LANG LaSalle HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg, on September 2nd, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C number 1526, page 73231, of October 23, 2002; the articles of association of which were last amended by a deed of the undersigned notary on December 23, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C number 167, of February 10, 2004;

- the Company's share capital is presently set at fifty-two million forty-three thousand euro (EUR 52,043,000) divided into fifty-two thousand forty-three (52,043) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Partners resolve to amend the articles of association of the Company so as to implement a share premium tracking mechanism, whereby any share premium paid shall remain attached and allocable to the shares in respect of which it has been paid, be it in the case of a distribution, redemption, liquidation or otherwise, unless otherwise provided.

The Partners further resolve to introduce a limitation in time with respect to the distribution of dividends, whereby the Company shall not distribute any profits during a one year period starting on the day of present deed.

As a consequence, the Partners decide to amend articles 18 and 19 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

«**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five per cent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched.

The balance is at shareholders' free disposal save that for a one year period ending on 30 December 2005, no distributions shall be made.»

«**Art. 19.** The Company shall establish and maintain separate share premium accounts in respect of the shares issued to each shareholder, and each share premium account shall be linked and allocable only to the shares in respect of which such premium has been paid. In no event, be it upon distribution, redemption, liquidation or otherwise, may any share premium be allocated to any shares other than those with respect to which it has been paid.

In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding its contribution.»

#### *Second resolution*

The Partners of the Company decide to increase the subscribed share capital by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) to bring it from its present amount of fifty-two million forty-three thousand euro (EUR 52,043,000) to fifty-two million one hundred forty-three thousand euro (EUR 52,143,000) by the issuance of one hundred (100) new shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, having the same rights as the already existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, WONDERMENT B.V., a Dutch limited liability company incorporated and organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at Strawinskylaan 3103, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, declares to subscribe for the one hundred (100) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of two hundred eight thousand (208,000) shares (the Shares) in JONES LANG LaSalle, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 88.697, and having an issued share capital of eleven million one hundred seventy-five thousand six hundred fifty euro (EUR 11,175,650) (the Contributed Company).

The contribution of the Shares has a value in an aggregate amount of fifty-two million euro (EUR 52,000,000), whereof one hundred thousand euro (EUR 100,000) will be allocated to the share capital of the Company and fifty-one million nine hundred thousand euro (EUR 51,900,000) will be allocated to the contributor's share premium account.

It results from the certificate issued on December 22, 2004 by the management of the Contributed Company that, as of the date of such certificate:

- WONDERMENT B.V. is the full owner of the Shares;
- the Shares are fully paid-up;
- WONDERMENT B.V. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- according to the laws of Luxembourg and the articles of association of the Contributed Company, the Shares are freely transferable;
- on December 21, 2004, the Shares are worth at least fifty-two million euro (EUR 52,000,000) this estimation being based on generally accepted accounting principles.

Such valuation certificate after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Partners decide to amend article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at fifty-two million one hundred forty-three thousand euro (EUR 52,143,000) represented by fifty-two thousand one hundred forty-three (52,143) shares in registered form with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Capital duty exemption request*

The Company declares that it will as a result of the contribution become the owner of all the shares representing the entire share capital of JONES LANG LaSalle, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, Member State of the European Union and thus, the Company refers and requests the application of article 4-2 of the law dated December 29, 1971 as amended which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) JONES LANG LaSalle EUROPE LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 22, Hanover Square, W1A 2BN, London, Royaume-Uni,

ici représentée par Gilles Dusemon, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2004, à Londres, Royaume-Uni;

2) JONES LANG LaSalle, S.p.r.l., une société de droit belge, ayant son siège social au 10, rue Montoyer, B-1000 Bruxelles, Belgique,

ici représentée par Gilles Dusemon, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2004, à Bruxelles, Belgique.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- JONES LANG LaSalle EUROPE LIMITED et JONES LANG LaSalle, S.p.r.l. sont les seules associées de JONES LANG LaSalle HOLDINGS, S.à r.l, société à responsabilité limitée avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Tom Metzler, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 2 septembre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 1526, page 73231, du 23 octobre 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 167, du 10 février 2004.

- le capital social de la Société est actuellement fixé à cinquante-deux millions quarante-trois mille euros (EUR 52.043.000), représenté par cinquante-deux mille quarante-trois (52.043) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Les parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de modifier les statuts de la Société afin d'instaurer un mécanisme permettant de rattacher toutes primes émises, par lequel toute prime payée restera attachée et attribuable aux parts sociales pour lesquelles elle a été payée, que ce soit en cas de distribution, rachat, liquidation ou dans tout autre cas, sauf disposition contraire.

Les Associés décident également d'introduire une limitation temporelle pour la distribution de dividendes, en ce que la Société ne fera aucune distribution de dividendes pendant une période de une année à partir du présent acte.

En conséquence, les Associés décident de modifier les articles 18 et 19 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés sauf que pendant une période d'une année prenant fin au 30 décembre 2005, il ne pourra être procédé à aucune distribution.»

«**Art. 19.** La Société établira et maintiendra des comptes de primes séparés par rapport aux parts sociales émises à chaque associé et chaque compte de prime sera lié et alloué uniquement aux parts sociales pour lesquelles cette prime a été payée. Dans aucun cas, que ce soit en cas de distribution, rachat, liquidation ou dans tout autre cas, aucune prime ne pourra être allouée à des parts sociales autres que celles pour lesquelles elle a été payée.

En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports, incluant toute prime d'émission éventuelle.»

#### *Deuxième résolution*

Les associés de la Société, décident d'augmenter le capital social souscrit par un montant de cent mille euros (EUR 100.000) pour le porter de son montant actuel de cinquante-deux millions quarante-trois mille euros (EUR 52.043.000) à cinquante-deux millions cent quarante-trois mille euros (EUR 52.143.000) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, WONDERMENT B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social Strawinskylaan 3103, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, déclare souscrire les cent (100) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en deux cent huit mille (208.000) parts sociales (les Parts Sociales) de JONES LANG LaSalle, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 88.697, ayant un capital social de onze millions cent soixante-quinze mille six cent cinquante euros (EUR 11.175.650) (la Société Apportée).

Ledit apport ayant une valeur d'un montant total de cinquante-deux millions d'euros (EUR 52.000.000), cent mille euros (EUR 100.000) seront affectés au capital social de la Société et cinquante et un millions neuf cent mille euros (EUR 51.900.000) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte du certificat délivré respectivement par la gérance de la Société Apportée en date du 22 décembre 2004 que:

- WONDERMENT B.V. est le propriétaire unique des Parts Sociales;
- les Parts Sociales sont entièrement libérées;
- WONDERMENT B.V. est la seule titulaire des droits sur les Parts Sociales et possède le pouvoir de céder les Parts Sociales;
- les Parts Sociales ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont pas sujettes à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées;
- conformément aux lois luxembourgeoises et aux statuts de la Société Apportée, les Parts Sociales sont librement cessibles;
- le 21 décembre 2004, les Parts Sociales sont évaluées à au moins cinquante-deux millions d'euros (EUR 52.000.000), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante-deux millions cent quarante-trois mille euros (EUR 52.143.000), représenté par cinquante-deux mille cent quarante-trois (52.143) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Requête en exonération du droit d'apport*

La Société déclare qu'elle est à la suite de l'apport devenue propriétaire de toutes les actions représentant la totalité du capital social de JONES LANG LaSalle, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, Etat Membre de l'Union Européenne, et par conséquent, la Société se réfère et demande l'application de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Dusemon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 26, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(014167.3/230/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

**JONES LANG LaSalle HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.862.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1835 du 24 décembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(014168.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

**SUN HELLAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 95.228.

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SUN HELLAS HOLDINGS S.A. a joint stock company under Luxembourg Law, having its registered office in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, incorporated by deed of notary Paul Decker, residing in Luxembourg-Eich, on 22 July 2003, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 976 on 23 September 2003, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 95.228.

The meeting was opened with Mrs. Marie-Claire Haas, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs. Mireille Perrard, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Marcel Krier, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by an amount of four million three hundred and fifty thousand US dollars (USD 4,350,000.00), so as to raise it from the current amount of fifty thousand US dollars (USD 50,000.00), to four million four hundred thousand US dollars (USD 4,400,000.00) by the issue of one hundred seventy-four thousand (174,000) new A shares, of one hundred seventy-four thousand (174,000) new B shares and of eighty-seven thousand (87,000) new C shares of ten US dollars (USD 10.00) each, having the same rights and obligations as the shares previously issued.

2. Renunciation of the existing shareholders to their preferential subscription right.

3. Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the new shares through a contribution in kind consisting of (i) 39,999 shares of the 40,000 shares issued in the share capital of KHOJAH & SONS (HOLDINGS) S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the registry of commerce of Luxembourg under RCS Luxembourg B 65.158, and (ii) 39,999 shares of the 40,000 shares issued in the share capital of MNE (HOLDINGS) S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the registry of commerce of Luxembourg under R.C.S. Luxembourg B 65.160.

4. To amend subsequently the Articles of Incorporation and in particular the first paragraph of Article 5, which will be read as follows: «The corporate capital of the Company is set at four million four hundred thousand US dollars (USD 4,400,000.00) divided into one hundred seventy-six thousand (176,000) A shares, one hundred seventy-six thousand (176,000) B shares and eighty-eight thousand (88,000) C shares of ten US dollars (USD 10.00) each.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the share capital by four million three hundred and fifty thousand US dollars (USD 4,350,000.00), in order to raise it from its current amount of fifty thousand US dollars (USD 50,000.00) to four million four hundred thousand US dollars (USD 4,400,000.00), by the creation and issue of one hundred seventy-four thousand (174,000) new A shares, one hundred seventy-four thousand (174,000) new B shares and eighty-seven thousand (87,000) new C shares with a par value of ten US dollars (USD 10.00) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

The general meeting decides to admit to the subscription of the capital increase here above decided of four million three hundred and fifty thousand US dollars (USD 4,350,000.00) CHIARA LIMITED, a company incorporated under the Laws of Saint Vincent and the Grenadines, having its registered office in Kingstown (Saint Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street, the existing shareholders having waived their preferential subscription right.

Then intervened:

CHIARA LIMITED, previously named,

here represented by Mrs. Marie-Claire Haas, previously named,

by virtue of a proxy given under private seal on 16 December 2004,

which proxy, initialled *ne varietur*, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the four hundred thirty-five thousand (435,000) new shares with a par value of ten US dollars (USD 10.00) each.

All the new shares have been entirely paid up through a contribution in kind consisting of thirty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (39,999) out of forty-thousand (40,000) shares of KHOJAH & SONS (HOLDINGS) S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 65.158 and of thirty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (39,999) out of forty thousand (40,000) shares of MNE (HOLDINGS) S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 65.160.

The reality of this contribution in kind has been justified to the undersigned notary by production of an assessment report by independent réviseur, GEF GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE S.à r.l., having its registered office in L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dated 28 December 2004, the conclusions of which are as follows:

«On the basis of the work undertaken as described above in accordance with recommendations of the Institut des Réviseurs d'Entreprises and on the basis of the documents that I have received, I conclude as follows:

- the contributions of investments in MNE (HOLDINGS) S.A. and KHOJAH & SONS (HOLDINGS) S.A. will be remunerated with the issuance of 174,000 new «A» shares, 174,000 new «B» shares and 87,000 new «C» shares,
- the value of the investments contributed by the company CHIARA LIMITED amounts to USD 4,350,000.- is at least equal to the nominal value of the new shares of SUN HELLAS HOLDINGS S.A. to be issued in exchange as noted in preceding line.»

This assessment report, signed ne varietur, will be registered with this deed.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to modify the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

«**Art. 5. Corporate Capital. (first paragraph).** The corporate capital of the Company is set at four million four hundred thousand US dollars (USD 4,400,000.00) divided into one hundred seventy-six thousand (176,000) A shares, one hundred seventy-six thousand (176,000) B shares and eighty-eight thousand (88,000) C shares of ten US dollars (USD 10.00) each.»

#### *Expenses*

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at two thousand five hundred euros (EUR 2,500.00).

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at three million one hundred ninety-two thousand six hundred sixty point fifty-five euros (EUR 3,192,660.55).

The notary states that according to article 4-2. of the Law of 29 December 1971, modified by the Law of 3 December 1986, the company is exempted of capital duty.

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SUN HELLAS HOLDINGS S.A. avec siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 22 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 976 du 23 septembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 95.228.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre millions trois cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.350.000,00) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,00) à quatre millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.400.000,00), par la création et l'émission de cent soixante-quatorze mille (174.000) nouvelles actions A, cent soixante-quatorze mille (174.000) nouvelles actions B et quatre-vingt-sept mille (87.000) nouvelles actions C de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,00) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription, intervention par le souscripteur et paiement intégral des nouvelles actions par un apport en nature consistant en (i) 39.999 actions sur les 40.000 actions dans le capital social de KHOJAH & SONS (HOLDINGS) S.A., une société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.158, et (ii) 39.999 actions sur les 40.000 actions dans le capital social de MNE (HOLDINGS) S.A., une société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.160.

4. Modification subséquente des statuts et, plus particulièrement, du premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social de la Société est fixé à quatre millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.400.000,00), divisé en cent soixante-seize mille (176.000) actions de classe A, cent soixante-seize mille (176.000) actions de classe B et quatre-vingt-huit mille (88.000) actions de classe C d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,00) chacune.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions trois cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.350.000,00) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,00) à quatre millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.400.000,00), par la création et l'émission de cent soixante-quatorze mille (174.000) nouvelles actions A, cent soixante-quatorze mille (174.000) nouvelles actions B et quatre-vingt-sept mille (87.000) nouvelles actions C, d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée la société CHIARA LIMITED, société de droit de Saint Vincent et des Grenadines, avec siège social à Kingstown (Saint Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street, les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue CHIARA LIMITED, prénommée,  
ici représentée par Madame Marie-Claire Haas, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 décembre 2004,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les quatre cent trente-cinq mille (435.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,00) chacune.

Ces actions nouvelles ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature consistant en trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) actions sur quarante mille (40.000) de la société KHOJAH & SONS (HOLDINGS) S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.158, et en trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) actions sur quarante mille (40.000) de la société MNE (HOLDINGS) S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.160.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur indépendant, à savoir GEF GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en date du 28 décembre 2004, et dont les conclusions sont les suivantes:

«On the basis of the work undertaken as described above in accordance with recommendations of the Institut des Réviseurs d'Entreprises and on the basis of the documents that I have received, I conclude as follows:

- the contributions of investments in MNE (HOLDINGS) S.A. and KHOJAH & SONS (HOLDINGS) S.A. will be remunerated with the issuance of 174,000 new «A» shares, 174,000 new «B» shares and 87,000 new «C» shares,
- the value of the investments contributed by the company CHIARA LIMITED amounts to USD 4,350,000 is at least equal to the nominal value of the new shares of SUN HELLAS HOLDINGS S.A., to be issued in exchange as noted in preceding line.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

*Deuxième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social. (premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.400.000,00), divisé en cent soixante-seize mille (176.000) actions de classe A, cent soixante-seize mille (176.000) actions de classe B et quatre-vingt-huit mille (88.000) actions de classe C d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,00) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à trois millions cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante virgule cinquante-cinq euros (EUR 3.192.660,55).

Le notaire constate qu'en vertu de l'article 4-2. de la loi du 29 décembre 1971, modifié par la loi du 3 décembre 1986, la société est exemptée du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M.-C. Haas, M. Perrard, M. Krier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 35, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

E. Schlessler.

(012490.3/227/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**SUN HELLAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 95.228.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

E. Schlessler

Notaire

(012492.3/227/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**SECOND MIRROR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.815.

L'an deux mille cinq, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée SECOND MIRROR HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous la Section B et le numéro 88.815,

constituée sous la dénomination de SECOND MIRROR HOLDING, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, le 31 juillet 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 72314, transformée en société anonyme suivant acte reçu par le même notaire en date du 30 septembre 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 81850, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jacques Delvaux en date du 12 janvier 2005, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Emanuela Brero, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Luca Lazzati, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Stella Lecras, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président, les secrétaire et scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille Euro), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. L'ordre du jour porte sur les points suivants:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur, la société MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, sont évalués à approximativement EUR 1.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Brero, L. Lazzati, S. Lecras, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, vol. 146S, fol. 85, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005

J. Delvaux.

(014400.3/208/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

**SUDSTERN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.184.

L'an deux mille cinq, le treize janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois SUDSTERN S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B et le numéro 60.184,

constituée par acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 28812, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 66189.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Agostini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Sophie Jacquet, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 10.874 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nominations d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur: MONTBRUN (REVISION), S.à r.l, 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, sont évalués à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, C. Agostini, S. Jacquet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, vol. 146S, fol. 81, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005

J. Delvaux.

(014404.3/208/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

### **CRUMPLINS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.653.

### **DISSOLUTION**

L'an deux mille cinq, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée CRUMPLINS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19/21, boulevard Prince Henri, inscrite au R.C.S.Luxembourg, sous la section B et le numéro 84.653,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 novembre 2001, publié au Mémorial C de 1999, page 5.739, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 14 mai 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 31.457.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> septembre 2004.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Luca Checchinato, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien Felici, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Eric Scussel, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Paiement à effectuer selon le rapport du commissaire vérificateur, notamment remboursement du solde restant aux actionnaires;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur;
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans;

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

- CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne pouvoir à Monsieur Marc Lamesch, réviseur, 5, bd de la Foire, Luxembourg, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Cinquième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société CRUMPLINS S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, Bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Checchinato, S. Felici, E. Scussel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005

J. Delvaux.

(014419.3/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

**OLYMPIA CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 52.789.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Signature.

(012293.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**SOFITER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 46.146.

L'an deux mille cinq, le trois janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SOFITER S.A., (la «Société») une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 46.146, constituée suivant acte notarié du 09 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 99 du 17 mars 1994.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé à la date du 10 juillet 2001, par laquelle il a été décidé de convertir le capital social de la Société en euro (EUR) avec modification conséquente de l'article cinq des statuts; un extrait de ladite assemblée a été publié au Mémorial C numéro 229 du 11 février 2002, page 10967.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Brigitte Nimnate, administratrice de société, demeurant à Hambourg (Allemagne).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. - Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent vingt-huit mille Euros (528.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions neuf cent soixante-douze mille Euros (5.972.000,- EUR) à un montant de six millions cinq cent mille Euros (6.500.000,- EUR) divisé en deux cent soixante mille (260.000) actions sans désignation de valeur nominale, par l'émission de dix-neuf mille et cent (19.100) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, à libérer intégralement par un apport en nature, ensemble avec une prime d'émission d'un million deux cent soixante-douze mille Euros (1.272.000,- EUR), les actions nouvelles ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

2. - Souscription de la totalité des dix-neuf mille et cent (19.100) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, par l'actionnaire existant:

la société KÖRBER PAPERLINK GmbH, une société de droit allemand, avec siège social au 100 Nedderfeld, D-22 529 Hambourg,

et libération intégrale de chacune de ces actions nouvelles par un apport en nature de mille (1.000) actions, soit 100% de sa participation que la prédite société KÖRBER PAPERLINK GmbH, détient dans KÖRBER PAPERLINK NORTH-AMERICA Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Wisconsin, avec siège social au 207 East Michigan Street, Suite 410, Milwaukee, WI 53202 (USA), au prix total d'un million huit cent mille Euros (1.800.000,- EUR) dont le montant de cinq cent vingt-huit mille Euros (528.000,- EUR) est alloué au capital social de la Société et la somme d'un million deux cent soixante-douze mille Euros (1.272.000,- EUR) est versée à un compte «Prime d'émission» de la Société; attribution des actions nouvellement émises au souscripteur susnommé en contrepartie de ses apports; et reconnaissance de la réalisation de l'augmentation de capital.

3. - Modification de l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société, comme suit, afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à six millions cinq cent mille Euros (6.500.000,- EUR) représenté par deux cent soixante mille (260.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social actuellement fixé à cinq millions neuf cent soixante-douze mille Euros (5.972.000,- EUR), étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent vingt-huit mille Euros (528.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions neuf cent soixante-douze mille Euros (5.972.000,- EUR) à un montant de six millions cinq cent mille Euros (6.500.000,- EUR) divisé en deux cent soixante mille (260.000) actions sans désignation de valeur nominale, par l'émission de dix-neuf mille et cent (19.100) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, à libérer intégralement par un apport en nature, ensemble avec une prime d'émission d'un million deux cent soixante-douze mille Euros (1.272.000,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'admettre à la souscription des dix-neuf mille et cent (19.100) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, l'actionnaire existant ci-après qualifié:

la société KÖRBER PAPERLINK, GmbH, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Allemagne, établie et ayant son siège social au 100 Nedderfeld, D-22529 Hambourg (Allemagne).

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes:

Madame Brigitte Nimnate, administratrice de société, demeurant à Hambourg (Allemagne),

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société KÖRBER PAPERLINK, GmbH, prédésignée,

aux termes d'une procuration lui donnée à Hambourg (Allemagne), le 3 janvier 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle intervenante, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société susmentionnée aux dix-neuf mille et cent (19.100) actions sans désignation de valeur nominale nouvellement émises par la Société, et a déclaré de même libérer intégralement chacune de ces actions nouvelles par un apport en nature consistant en mille (1.000) actions, soit 100% de sa participation qu'elle détient dans KÖRBER PAPERLINK NORTHAMERICA Inc., une société constituée sous et régie par les lois de l'Etat du Delaware (USA), avec siège social au 3060 South Ridge Road, Green Bay, WI 54 304 (USA), au prix total d'un million huit cent mille Euros (1.800.000,- EUR) dont un montant de cinq cent vingt-huit mille Euros (528.000,- EUR) est alloué au capital social souscrit de la Société et la somme d'un million deux cent soixante-douze mille Euros (1.272.000,- EUR) est versée à un compte «Prime d'émission» de la Société.

Suite à cet apport à la Société SOFITER S.A., l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'attribuer la totalité de ces dix-neuf mille et cent (19.100) actions nouvellement émises au souscripteur susnommé en contrepartie dudit apport.

La mandataire prénommée déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque action nouvelle a été libérée entièrement et que la Société dispose du montant total d'un million huit cent mille Euros (1.800.000,- EUR) dont la preuve a été fournie au notaire instrumentaire par un rapport daté du 22 décembre 2004, rédigé par la société HRT RÉVISION, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le rapport précité, qui, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants à l'acte et le notaire instrumentant, sera annexé au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement, arrive aux conclusions suivantes:

#### *Conclusions*

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que la valeur totale de EUR 1.800.000,- à laquelle conduit le mode d'évaluation de l'apport décrit ci-dessus correspond au moins à 19.100 actions nouvelles pour une valeur de EUR 528.000,- à émettre en contrepartie et à une prime d'émission de EUR 1.272.000,-»

(HRT REVISION, S.à r.l.) (Dominique Ransquin)

#### *Troisième résolution*

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que cet premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à six millions cinq cent mille Euros (6.500.000,- EUR) représenté par deux cent soixante mille (260.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt mille sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Nimnate, R. Scheifer-Gillen, M. F. Ries-Bonani, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2005, vol. 891, fol. 21, case 10. – Reçu 18.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 février 2005.

J.-J. Wagner.

(014193.3/239/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

**SOFITER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> février 2005.

J.-J. Wagner.

(014194.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

**FADEL LIBERTY THREE S.C., Société Civile.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 24, rue des Gaulois.

R. C. Luxembourg E 582.

**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le trois février.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. - Madame Aamina Afrose Rahman, épouse de Monsieur Albert Stoffel, infirmière, née à Sangre Grande/Trinidad (République de Trinité et Tobago), le 16 mars 1948,

2. - Mademoiselle Farial Delphine Stoffel, étudiante, née à Luxembourg, le 28 juillet 1988,

3. - Mademoiselle Delphine Aamina Thérèse Stoffel, étudiante, née à Luxembourg, le 27 octobre 1989,

Les comparantes sub 2.- et 3.- toutes deux mineures sous l'administration légale pure et simple de leurs parents, ici représentées par leurs père et mère, Monsieur Albert Pierre Stoffel, ingénieur-professeur, né à Luxembourg, le 20 novembre 1943, et Madame Aamina Rahman, préqualifiée,

demeurant tous ensemble à L-1618 Luxembourg, 24, rue des Gaulois,

Lesquelles comparantes, présentes ou représentées comme dit ci-avant, ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile familiale, qu'elles vont constituer entre elles:

**Objet, Dénomination, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet dans la limite d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial:

l'acquisition, la vente, la location, la gestion et la mise en valeur de tous biens meubles et immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de le favoriser, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 2.** La société prend la dénomination FADEL LIBERTY THREE S.C.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée prenant cours ce jour.

Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Apports, Capital, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à mille euros (1.000,- €) divisé en quarante parts (40) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, réparties comme suit:

1. - Madame Aamina Rahman, préqualifiée, trente-deux parts . . . . .	32
2. - Mademoiselle Farial Stoffel, préqualifiée, quatre parts . . . . .	4
3. - Mademoiselle Delphine Stoffel, préqualifiée, quatre parts . . . . .	4
Total: quarante parts . . . . .	40

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

**Art. 6.** Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles et transmissibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées/transmises à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les co-propriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

#### Gestion de la société

**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

#### Assemblée générale

**Art. 11.** Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

**Art. 12.** Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 13.** Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

**Art. 14.** Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

**Art. 15.** L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

**Art. 16.** L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

**Art. 17.** Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

#### Etats de situation et répartition du bénéfice

**Art. 18.** Chaque année au 31 décembre, la gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 19.** Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### Disposition générale

**Art. 20.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros (750,- €).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. - Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Albert Stoffel, ingénieur-professeur, né à Luxembourg, le 20 novembre 1943, demeurant à L-1618 Luxembourg, 24, rue des Gaulois, prénommé.

Le gérant aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

2. - L'adresse du siège de la société est fixé à L-1618 Luxembourg, 24, rue des Gaulois.

Dont acte, fait et dressé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Stoffel, A. A. Rahman, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 94, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mardi 8 février 2005.

M. Decker.

(014284.3/241/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

#### IPLA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 32.654.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix-huit janvier.

Par-devant Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée IPLA INVESTMENTS S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B numéro 32.654.

Ladite société a été constituée en date du 22 décembre 1989, publié au Mémorial C de 1990, page 11179.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Marthe Thyges-Walch en date du 26 septembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 12253.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 15 novembre 2004, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca Checchinato, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Sarah Bravetti, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la société sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;

2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires;

3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;

4. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;

5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans;

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne pouvoir à MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, bd de la Foire, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Cinquième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société IPLA INVESTMENTS S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, Bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

*Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Checchinato, Ch. Velle, S. Bravetti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 59, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005

J. Delvaux.

(014415.3/208/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

**GLENGARRY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.136.300,-**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 104.221.

Suite aux décisions de l'associé unique prises en date du 25 janvier 2005:

- L'associé unique accepte la démission du gérant M. Manfred Zisselsberger.
- Est nommé en remplacement et en addition aux gérants existants en tant que gérant M. Jürgen Schweig, banquier, demeurant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg.
- Le mandat du nouveau gérant prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005 statuant sur les comptes annuels de 2004.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

*Pour le Conseil de Gérance*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07856. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(012315.3/1463/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**SEBASTIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 93.272.

Le bilan pour la période du 25 avril 2003 au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Signature.

(012295.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**S.P.I. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.  
R. C. Luxembourg B 60.759.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature.

(012296.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**SANKORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 53.704.

Le bilan au 5 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature.

(012297.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**EUROGESTORES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 51.890.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 février 2005.

Signature.

(012355.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**EUROGESTORES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 51.890.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 février 2005.

Signature.

(012356.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**EUROGESTORES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 51.890.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 février 2005.

Signature.

(012357.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**FINANCIERE D'ETUDES ET DE CONSTRUCTIONS (FINECO) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 70.504.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 28 décembre 2004 à 11.00 heures*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale Ordinaire proroge le mandat des administrateurs et du commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2009. De plus, l'Assemblée nomme Monsieur Pascal Robinet, avec résidence à 5, rue d'Arlon, L-7412 Bour, nouvel administrateur avec droit de signature de la catégorie A, son mandat prenant également fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00560. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(012340.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**LECOMTE FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1354 Luxembourg, 10, allée du Carmel.  
R. C. Luxembourg B 73.118.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005, en remplacement du bilan déposé le 6 mai 2004, paru dans le Mémorial C n° 662 du 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 février 2005.

Signature.

(012351.3/578/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE LIMPERSBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 75.392.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 février 2005.

Signature.

(012353.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**JETIX EUROPE PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 72.308.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

J. Elvinger

Notaire

(012361.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**EXCALIBUR CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 71.982.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EXCALIBUR CONSULTING, S.à r.l.

Signature

(012489.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**ROSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 105.412.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

J. Elvinger  
Notaire

(012362.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**ETS. COLLIGNON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4710 Pétange, 42, rue d'Athus.  
R. C. Luxembourg B 24.527.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012401.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**AZURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Koll.  
R. C. Luxembourg B 105.413.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

J. Elvinger  
Notaire

(012363.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**CARMINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 97.537.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Signature.

(012398.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**IH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 103.797.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Signature.

(012402.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**PADCHAMAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 53, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 89.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00814, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour PADCHAMAMA, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.  
Signature

(012510.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**ASTER 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 102.802.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Signature.

(012404.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**MACQUARIE AIRPORTS (BRUSSELS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 102.818.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Signature.

(012406.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**HOLDVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 49.277.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Signature.

(012407.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**BRE/BERKELEY 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 104.659.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Signature.

(012408.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**BRE/BERKELEY 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 104.657.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Signature.

(012409.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**BURGAN INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 83.806.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Signature.

(012410.3/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**ARTAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 44.471.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

J. Elvinger  
Notaire

(012414.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**FINANCIERE VLH, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 192.500,-.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B. 90.555.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012445.3/631/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**EXCALIBUR CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 71.982.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour EXCALIBUR CONSULTING, S.à r.l.*

Signature

(012493.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**EXCALIBUR CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 71.982.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour EXCALIBUR CONSULTING, S.à r.l.*

Signature

(012494.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**NextPharma TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.****Capital social: USD 12.101.826,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 74.367.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2005, réf. LSO-BB01513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W. Wedlake.

(012505.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**SEASICK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2327 Luxembourg, 32, Montée de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 84.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00812, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

*Pour SEASICK S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(012512.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**MOCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 73.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00816, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

*Pour MOCA S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(012513.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**CAMPOFRIO INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 90.909.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue au siège social en date du 4 juin 2004 de la société CAMPOFRIO INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l. que l'associé unique a pris la décision suivante:

1. Election d'un nouveau gérant pour une durée illimitée: Jesus de la Viuda Martinez - Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*CAMPOFRIO INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Gérant B*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01186. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(012519.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**NOVIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 90.572.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 janvier 2005 de la société NapCo, S.à r.l., que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Gérants pour une durée illimitée:

Wojciech Napiorkowski - Gérant A

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*NOVIT, S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Gérant B*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01185. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(012522.3/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**VALDITION INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 39.986,69.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 60.312.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2005, réf. LSO-BB01515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(012506.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

24467

**EUROPARING 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 95.741.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 19 janvier 2005 de la société EUROPARING 5, S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée illimitée:

KPMG ACCOUNTANTS NV

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPARING 5, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012527.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**CHEMICAL EXPORT TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 70.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00343, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012530.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**CEDAMCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 83.349.

Le bilan au 31 décembre 2003 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2005, réf. LSO-BB01493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CEDAMCO S.A.

Signature

(012531.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**WINTEROSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 66.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00348, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012532.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**SESTANTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 60.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00338, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012533.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

24468

**SAMARCANDA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 86.664.

Le bilan au 31 décembre 2003 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2005, réf. LSO-BB01494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SAMARCANDA S.A.

Signature

(012535.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**HELLAS SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 51.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00334, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012536.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**GECOFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 25.759.

L'an deux mille quatre, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GECOFIN S.A. (la «Société»), une société anonyme holding, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 25.759, établie et ayant son siège social au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 23 mars 1987, publié au Mémorial C numéro 175 du 15 juin 1987.

Les statuts de la Société ont été modifiés et le capital social converti en euro (EUR) par décision du conseil d'administration de la Société, datée du 07 décembre 2001; un extrait dudit procès-verbal a été publié au Mémorial C numéro 1276 du 03 septembre 2002.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. - Augmentation de capital d'un montant de trente et un mille neuf cent treize Euros et trente et un cents (31.913,31 EUR) sans émission d'actions nouvelles pour le porter de sa valeur actuelle de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à la valeur de soixante-deux mille neuf cents Euros (62.900,- EUR);

2. - Réduction de capital par absorption de pertes pour le porter de sa valeur de soixante-deux mille neuf cents Euros (62.900,- EUR) à la valeur de trente et un mille Euros (31.000,- EUR).

3. - Adaptation des statuts de la Société en conséquence et mise en conformité.

4. - Divers.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentées, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III. - Il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de trente et un mille neuf cent treize Euros et trente et un cents (31.913,31 EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à un montant de soixante-deux mille neuf cents Euros (62.900,- EUR), sans création et l'émission d'actions nouvelles mais par libération au numéraire de la somme trente et un mille neuf cent treize Euros et trente et un cents (31.913,31 EUR).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant décidée a été faite par les actionnaires existants de la Société et ceci au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société.

La preuve de ces paiements totalisant trente et un mille neuf cent treize Euros et trente et un cents (31.913,31 EUR) a été rapportée au notaire rédacteur de l'acte, qui la constate expressément.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une réduction du capital social souscrit de la Société pour le ramener de son montant présentement augmenté de soixante-deux mille neuf cents Euros (62.900,- EUR) à un montant de trente et un mille Euros (31.000,- EUR), soit un montant réduit de trente et un mille neuf cents Euros (31.900,- EUR).

La présente réduction de capital est réalisée aux fins d'apurer une partie des pertes reportées et subies par la Société à concurrence du montant de trente et un mille neuf cents Euros (31.900,- EUR).

La preuve de l'existence desdites pertes a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

L'assemblée générale extraordinaire confère en outre tous pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

#### *Quatrième résolution*

Afin de refléter la prédite augmentation et réduction du capital social souscrit, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'Article cinq (5), des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet Article cinq (5) des statuts, la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que la durée de la Société fixée originairement à trente (30) ans sera désormais illimitée. L'article trois (3) de la Société est en conséquence modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article vingt-deux (22) de la Société en supprimant à la fin du premier alinéa de cet article les mots «et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-huit.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article vingt-huit (28) des statuts de la Société en supprimant son deuxième et dernier alinéa.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer purement et simplement l'article dix-huit (18) portant sur l'affectation en gage d'actions pour les administrateurs et commissaires aux comptes de la Société.

Suite à cette suppression, l'assemblée générale extraordinaires des actionnaires décide de procéder à une renumérotation nouvelle des articles des statuts de sorte que les anciens articles dix-neuf (19) à trente-trois (33) des statuts deviendront alors les articles dix-huit (18) à trente-deux (32).

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdites personnes comparantes ont toutes signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Grisius, N. Gautier, M. Delfosse, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2004, vol. 889, fol. 77, case 7. – Reçu 319,13 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(014221.3/239/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

---

**GECOFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 25.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 février 2005.

J.-J. Wagner.

(014227.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

---

**MEDIAL EUROPEAN COMMUNICATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.142.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour MEDIAL EUROPEAN COMMUNICATIONS HOLDING S.A.

Signature

(012539.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**F.R. SUNRISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.819.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(012540.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**FINANCIERE LAFAYETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 90.887.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Signature.

(012413.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**SUALC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 86.697.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour SUALC, S.à r.l.

Signature

(012537.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

24471

**MARAMCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 90.289.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

(012543.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**H.D.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 81.385.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

*Pour H.D.L. S.A.*

Signature

(012544.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**H.D.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 81.385.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

*Pour H.D.L. S.A.*

Signature

(012546.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**CLIPPERTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.683.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

*Pour CLIPPERTON S.A.*

Signature

(012556.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**S.P.F.E., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 42.047.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

(012564.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**SOLEIL HOLDING 1913 S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.099.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

(012560.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**SOLEIL HOLDING 1913 S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.099.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

(012561.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**SOLEIL HOLDING 1913 S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.099.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

(012562.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**SOLEIL HOLDING 1913 S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.099.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

(012563.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**BILDINX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Steinsel.

R. C. Luxembourg B 89.703.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 février 2005.

*Pour BILDINX, S.à r.l.*

J. Reuter

(012574.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**CHAUFFAGE VAN KASTEREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 60.284.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 février 2005.

*Pour CHAUFFAGE VAN KASTEREN, S.à r.l.*

J. Reuter

(012577.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**STONE SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mamer.  
R. C. Luxembourg B 84.741.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 février 2005.

*Pour STONE SYSTEMS, S.à r.l.*

J. Reuter

(012579.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ERPELDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 24.570.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 février 2005.

*Pour ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ERPELDING, S.à r.l.*

J. Reuter

(012581.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**PIXEL.LU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 80.746.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 février 2005.

*Pour PIXEL.LU, S.à r.l.*

J. Reuter

(012583.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**THIARQUE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 55.307.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 février 2005.

*Pour THIARQUE LUXEMBOURG, S.à r.l.*

J. Reuter

(012616.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**SMETS COUNTRY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bereldange.  
R. C. Luxembourg B 52.986.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 février 2005.

*Pour SMETS COUNTRY, S.à r.l.*

J. Reuter

(012599.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**SMETS COUNTRY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bereldange.  
R. C. Luxembourg B 52.986.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 février 2005.

*Pour SMETS COUNTRY, S.à r.l.*

J. Reuter

(012602.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**SMETS COUNTRY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bereldange.  
R. C. Luxembourg B 52.986.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 février 2005.

*Pour SMETS COUNTRY, S.à r.l.*

J. Reuter

(012604.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**SMETS COUNTRY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bereldange.  
R. C. Luxembourg B 52.986.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 février 2005.

*Pour SMETS COUNTRY, S.à r.l.*

J. Reuter

(012606.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**MELIOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 79.553.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

C. Berge / V. Jean

*Mandataire Commercial / Mandataire Principal*

(012617.3/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

24475

**HMS S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 57.287.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the tenth day of January.  
Before us Maître Camille Mines, notary residing in Capellen.

There appeared:

PAMIR S.A., a Luxembourg company having its registered office at 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, registered under the number B 39.047 in the Trade Register of and in Luxembourg, hereafter named «the sole shareholder» here represented by two of its directors: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. and F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., two companies registered at 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, represented by two of their directors Mrs. Catherine Andrée Michèle Peuteman, private employee, residing in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon and Mr. Joseph Octave Hubert van Crugten, private employee, residing in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Which appearing people, have requested the notary to state as follows:

- That the société anonyme HMS S.A., registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 57.287 established with registered office at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, hereafter named the Company, has been constituted on December 9, 1996 according to a deed received by Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, deed published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations No 113 of March 10, 1997;
- That the share capital of the Company is established at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) represented by 1.250 (one thousand two hundred and fifty) shares of a par value of EUR 24,80 (twenty-four euros and eighty cents);
- That the sole shareholder has successively acquired the totality of shares of the Company;
- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decide in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;
- That the here represented sole shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;
- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;
- That the liquidation of the Company is done and finalised;
- That full discharge is granted to the Company's Directors and Commissaire for their respective duties;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

The bearer share certificates have been cancelled by the appearing persons in presence of the notary.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Capellen on the date named at the beginning of the presents. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing, representing PAMIR S.A., signed together with the notary the present deed.

**Follows the translation in French / Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le dixième jour de janvier.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

PAMIR S.A., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 39.047, ci-après nommée «l'actionnaire unique», ici représentée par deux de ses administrateurs: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. et F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., deux sociétés ayant leur siège social au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par deux de leurs administrateurs, Madame Catherine Andrée Michèle Peuteman, employée privée, demeurant à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon et Monsieur Joseph Octave Hubert van Crugten, employé privé, demeurant à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée HMS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 57.287, établie et ayant son siège social au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, ci-après nommée la «Société», a été constituée le 9 décembre 1996 aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 113 du 10 mars 1997;
- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 24,80 (vingt-quatre euros et quatre-vingt cents) chacune;

- Que l'actionnaire unique s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;
- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Les certificats d'actions au porteur ont été annulés par les comparants en présence du notaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants, représentant PAMIR S.A., ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.O.H. Van Cruyten, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 14 janvier 2005, vol. 431, fol. 53, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 3 février 2005.

C. Mines.

(012456.3/225/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

### **LACERTA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 104.244.

In the year two thousand four, on the fifteenth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CERBERUS PARTNERS, L.P., a company, governed by the laws of the State of New York, established and having its registered office at 299 Park Avenue, Floors 21-23, New York, NY 10171, USA,

here represented by:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, itself represented by Messrs Paul Van Baarle and Frank Verdier, both employees with professional address in Luxembourg, acting pursuant to a proxy dated 14th December 2004,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole shareholder of LACERTA INVESTMENTS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», which has been incorporated by a notarial deed on 16 November 2004, not yet published in the Mémorial C, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 104.244 and which has its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the «Company»).

The articles of the Company have not been amended since.

The appearing party, represented as above stated, requested the undersigned notary to state that in its capacity of sole shareholder of the Company, it has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of ten thousand five hundred Euro (10,500.- EUR) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to an amount of twenty-three thousand Euro (23,000.- EUR), by the creation and the issue of hundred and five (105) new additional shares with a par value of hundred Euro (100.- EUR) per share, having the same rights attached as the existing shares.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to subscribe the hundred and five (105) new shares and to entirely pay up in cash each such new share at its par value.

Thus the Company has as now at its free disposal the amount of ten thousand five hundred Euro (10,500 EUR), proof of which was given to the undersigned notary, who expressly states this.

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the Company's articles of incorporation so as to reflect the capital increase and which shall forthwith read as follows:

«**Art. 5, first paragraph.** The corporate capital of the Company is set at twenty-three thousand EURO (23,000.- EUR), divided into two hundred thirty (230) shares with a par value of hundred Euro (100.- EUR) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the same appearing proxy holder, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CERBERUS PARTNERS, L.P., une société régie par les lois de l'Etat de New York, établie et ayant son siège social au 299 Park Avenue, Floors 21-23, New York, NY 10171, USA,

ici représentée par:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, elle-même représentée par Messieurs Paul Van Baarle et Frank Verdier, tout deux employés privés, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration datée du 14 décembre 2004, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement,

agissant en qualité d'associé unique de LACERTA INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte du notaire instrumentant du 16 novembre 2004, en voie de publication au Mémorial C, enregistrée au registre de commerce et des sociétés, section B, sous le numéro 104.244 et ayant son siège social au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'en sa capacité d'associé unique de la Société, il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de dix mille cinq cents Euros (10.500.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) à un montant de vingt-trois mille Euros (23.000.- EUR) par la création et l'émission de cent cinq (105) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) par part sociale et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

*Deuxième résolution*

L'associé unique déclare souscrire les cent cinq (105) nouvelles parts sociales et libérer intégralement en numéraire chaque part sociale nouvelle de sa valeur nominale.

Dès lors la somme de dix mille cinq cents Euros (10.500.- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital réalisée ci-dessus et qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5, premier alinéa.** Le capital social est fixé à vingt-trois mille Euros (23.000.- EUR), divisé en deux cent trente (230) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la

demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Van Baarle, F. Verdier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2004, vol. 889, fol. 91, case 5. – Reçu 105 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(014191.3/239/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

**LACERTA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 104.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 février 2005.

J.-J. Wagner.

(014192.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

**BRE/BERKELEY 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 104.659.

In the year two thousand and four, on the eighth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/EUROPE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at, 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 78.803,

here represented by Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed «ne varietur» by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BRE/BERKELEY 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (the «Company»), having its registered office at L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 November, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the financial year of the Company so as to begin on 1 July of each year to end on 30 June of the following year and change of the Company's first financial year;

2. Subsequent amendment of article 20 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

«**Art. 20.** The Company's year commences on the first of July of each year and ends on the thirtieth of June of the following year.»;

3. Subsequent amendment of article 21 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

«**Art. 21.** Each year on the thirtieth of June, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»;

4. Miscellaneous.

II. That the entire share capital being represented at the present meeting and the sole partner represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the financial year of the Company so as to begin on 1 July of each year to end on 30 June of the following year.

The sole shareholder further resolves that the first financial year of the Company which began on 24 November 2004 shall end on 30 June 2005.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 20 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

«**Art. 20.** The Company's year commences on the first of July of each year and ends on the thirtieth of June of the following year.»

*Third resolution*

As a consequence of the second resolution, the sole shareholder resolves to amend article 21 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

«**Art. 21.** Each year on the thirtieth of June, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendvier, den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

BRE/EUROPE, S.à r.l., eine société à responsabilité limitée nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 78.803,

vertreten durch Yasmin Gabriel, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 8. Dezember 2004 in Luxemburg.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung «ne varietur» durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt um mit derselben registriert zu werden.

Solche erschienene Partei, ist alleiniger Gesellschafter von BRE/BERKELEY 2, S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, noch nicht eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, gegründet am 24. November 2004 gemäß einer Urkunde des unterzeichneten Notars, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde (die «Gesellschaft»); und hat den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgendermaßen lautet:

*Tagesordnung:*

1. Abänderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft, welches nunmehr am 1. Juli eines jeden Jahres beginnt, um am 30. Juni des darauf folgenden Jahres zu enden;

2. Anschließende Abänderung von Artikel 20 der Gesellschaftssatzung, welcher von nun an wie folgt lautet:

«**Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juli eines jeden Jahres und endet am 30. Juni des darauf folgenden Jahres.»;

3. Anschließende Abänderung von Artikel 21 der Gesellschaftssatzung, welcher von nun an wie folgt lautet:

«**Art. 21.** Am 30. Juni eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen das Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.»;

4. Verschiedenes.

II. Dass das gesamte Gesellschaftskapital auf gegenwärtiger außerordentlichen Hauptversammlung gültig vertreten ist und der vertretende alleinige Gesellschafter, sich als ordnungsgemäß einberufen erkennend, erklärt, vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass die förmliche Einberufung unterlassen werden konnte.

Hiernach fasst der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, so dass dieses nunmehr am 1. Juli eines jeden Jahres beginnt, um am 30. Juni des darauf folgenden Jahres zu enden.

Die Hauptversammlung beschließt weiterhin, dass das laufende Geschäftsjahr der Gesellschaft, welches am 24. November 2004 begonnen hat, am 30. Juni 2005 endet.

*Zweiter Beschluss*

Als Folge des ersten Beschlusses beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 20 der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

«**Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juli eines jeden Jahres und endet am 30. Juni des darauf folgenden Jahres.»

*Dritter Beschluss*

Als Folge des zweiten Beschlusses beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 21 der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

«**Art. 21.** Am 30. Juni eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen das Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.»

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Debatte stehen, wird die Versammlung geschlossen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Y. Gabriel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 95, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 27. Dezember 2004.

J. Elvinger.

(012584.3/211/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**PEROT SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1466 Dommeldange, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 69.893.

*Extraits de la résolution de l'associé unique du 2 février 2005*

Il résulte de la résolution de l'associé unique du 2 février 2005 que:

- Monsieur David Berrebi a démissionné de ses fonctions de gérant «B» de la société avec effet au 14 janvier 2005 et que l'associé unique accepte sa démission.

- Monsieur David Consterdine avec adresse professionnelle au 13 St. George Street, London W1S 1FE, Royaume-Uni, été nommé gérant «B» de la société à partir du 1<sup>er</sup> février 2005 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour PEROT SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01362. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(012565.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.